

# > CAP CREATION ESS

## Les objectifs

Favoriser l'émergence de nouvelles entreprises solidaires en finançant la phase de maturation du projet.

Les enjeux sont :

- Multiplier le nombre d'entreprises solidaires en France
- Créer 5 à 10 emplois en 3 ans par nouvelle entreprise
- Faire émerger de nouveaux « entrepreneurs sociaux »



## Le financement

Jusqu'à 50 % des frais de l'étude-action

Dédié essentiellement à la prise en charge du salaire du porteur de projet pendant l'étude

A hauteur de 20 000 € maximum par projet sous forme de subvention (moyenne de 15 000 €)

En parallèle de cofinancements

## Qui peut en bénéficier ?

Tout porteur de projet qui souhaite créer une nouvelle entreprise solidaire dont la mise en place nécessite une étude faisabilité de 3 à 9 mois.



## La procédure

Pré-requis avant envoi de la demande :

Vérification des aptitudes du porteur à l'analyse, la création et la direction d'entreprise

Définition du contenu de l'étude-action avec objectifs, moyens et calendrier précis

Evaluation des partenariats existants ou envisagés

Validation d'un certain niveau d'avancement du projet, notamment la définition des hypothèses de modèle économique (financement de la phase de maturation du projet)

Dossier libre à constituer pour envoi à France Active Bretagne :

- A propos du projet de création :

Présentation du projet et de sa finalité

Présentation du contenu de l'étude de faisabilité, des moyens nécessaires et du calendrier de mise en œuvre

Budget de l'étude de faisabilité et co-financements envisagés

Modalités de mise en œuvre : comité de pilotage de l'étude, les autres formes de contributions envisagées

- A propos du porteur de projet :

Lettre de motivation et CV du porteur de projet

## Contact

**FRANCE ACTIVE BRETAGNE**

Espace Anne de Bretagne - 15 rue Martenot 35 000 RENNES | Tél : 02 99 65 04 00 | [contact@franceactive-bretagne.bzh](mailto:contact@franceactive-bretagne.bzh)